



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 AOUT 2023**

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

**Délibération DC 2023-061**

Subvention Fédération de Pêche de l'Aude : mise en place de panneaux d'accueil et d'information de deux parcours de pêche salmonidés surdensitaires

<b>Date de convocation</b> : 4 août 2023	<b>Liste des délibérations affichées le</b> : 2023		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 39 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 11	Autres absents : 34	Votants : 39

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéraza), Rose-Marie DAROT (Espéraza), Elvire ANDREWS (Espéraza), Patrick CAZAUD (Espéraza), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Pierre CASTEL (Quillan), Jean POLY (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoit), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Ghislaine PLAS (Val de Lambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Néant

Excusés : Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Jacques MANDRAU (Quillan), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol) et Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette).

Absents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Eric ASTIER (Corbieres), Julie LE MORVAN (Espéraza), Olivier FROMILHAGUE (Espéraza), Gaël SAN MARTIN (Espéraza), François LACROIX (Espezell), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Jean-Pierre EXPOSITO (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Trézières) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Georges BENNAVAIL

La Fédération de pêche de l'Aude a élaboré son schéma départemental de développement du loisirs pêche en 2021.

Sa vocation est de moderniser et valoriser le potentiel halieutique du département par un carnet de route qui permet d'intégrer la pêche de loisir dans une stratégie d'aménagement du territoire et de développement touristique. Son objectif est de satisfaire les pêcheurs existants, d'attirer de nouveaux pratiquants mais aussi de pouvoir répondre à une demande touristique.

C'est dans ce cadre que la fédération de pêche de l'Aude sollicite un soutien financier à hauteur de 30% soit 709,92 € pour accompagner la mise en place de panneaux d'accueil et d'information de deux parcours de pêche salmonidés surdensitaires sur les communes d'Axat et de Chalabre.

Ces parcours permettent d'optimiser les empoissonnements en truite arc en ciel et saumon de fontaine afin de mieux communiquer aux adhérents les lieux de lâchers, les dates et les quantités.

### Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par la fédération de pêche de l'Aude,

### Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	39	Suffrages exprimés	39
Retraits avant vote	0	Pour	38
Abstentions	0	Contre	1

**Vote CONTRE** : Jacques DE LA PIQUERIE

- **DECIDE de verser une subvention de 709,92 € à la fédération de pêche de l'Aude pour la mise en place de panneaux d'accueil et d'information de deux parcours de pêche salmonidés surdensitaires.**

Pour extrait conforme  
Francis SAVY, Maire de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 21/09/23
- ❖ et de sa publication le 21/09/23